

# DEVELOPPEMENT RURAL

## RAPPORT ANNUEL 2024

### COMMUNE : BURG-REULAND

Approbation du SDRR par AR :	11/09/1981 (addenda : 12/08/1988)
Décision du Conseil communal d'entamer une ODR :	04/11/1997
Approbation du PCDR :	16/12/2004
Durée de validité du PCDR :	10 ans

**ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
27/12/2007	PCDR classique	Aménagement de l'ancienne école de Thommen en maison de village et logements tremplins	560.156,61 €	29/05/2019

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>		<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué<sup>1</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type : Loyer du logement au 1 <sup>er</sup> étage	Montant annuel	1.400,00 €
	Type : Loyer du logement au 2 <sup>ème</sup> étage	Montant annuel	2.700,00 €
	Type : Frais pour l'utilisation de la maison de village par les associations et groupements	Montant annuel	1.110,00 €

<sup>1</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type : Mazout de chauffage	Montant annuel	0,00 €
	Type : Frais d'électricité	Montant annuel	623,31 €
	Type : Frais d'internet de la maison de village	Montant annuel	336,00 €
	Type : Contrôle des extincteurs et de l'éclairage de secours	Montant annuel	993,53 €
	Type : Assurance incendie de la maison de village	Montant annuel	642,28 €
	Type : Entretien des espaces verts extérieurs	Montant annuel	1.942,15 €
	Type : Frais de nettoyage	Montant annuel	6.650,95 €
	Type : Achat de petit matériel (Distributeur essuie-mains MV)	Montant annuel	28,80 €
<b>Bénéfices<sup>2</sup> = recettes moins charges</b>		Montant annuel	-6.007,02 €
<b>Réaffectation des bénéfices</b>	/		

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>3</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Activités mensuelles des femmes rurales « Frauen in Bewegung » : workshops et présentations thématiques, soirées cuisine en commun, jeux, bricolage, ...
	Répétitions (hebdomadaires ou bimensuelles) des chorales « Carpe diem », « Chorallen », chorale des aînés « UHU »
	Réunions irrégulières de groupes spontanés d'habitants
	Réunions de conseils, comités, commissions, assemblées et groupes de travail (inter-)communaux : CCATM, CLDR, forestier, mobilité, écoles, églises, Convention des maires, GAL, WFG, ...
	Formations de l'asbl « Die Lupe »

<sup>2</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>3</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

	Location des appartements par des jeunes ménages de la région
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Augmentation de la cohésion sociale (par diversification des possibilités de rencontre)
	Augmentation du nombre de jeunes ménages dans la commune
	Augmentation de l'attractivité et de la qualité de vie dans le village et la commune
	Augmentation de la qualité des échanges et des services
	Augmentation de la perméabilité à l'eau (aménagement des abords)

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2005	PCDR classique	Réaménagement du centre d'Oudler	599.903,11 €	04/10/2016

<b>Etat du patrimoine :</b>		
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

<b>Le bien est-il loué ?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	
<b>Si le patrimoine est loué<sup>4</sup> à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
<b>Recettes et charges</b>			
<b>Recettes générées par l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

<sup>4</sup> Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

<b>Charges liées à l'exploitation du patrimoine</b>	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices <sup>5</sup> = recettes moins charges		Montant annuel	
<b>Réaffectation des bénéfices</b>			

<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien <sup>6</sup></b>	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Utilisation de l'espace public à côté de l'église comme lieu de rencontre et de jeu par les habitants
	Sécurisation des usagers faibles de la route dans un village fortement impacté par le trafic de transit
	Plantation d'arbres et d'arbustes indigènes
	Utilisation de l'espace public à côté de l'église comme lieu de repos par les cyclistes et les randonneurs
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Augmentation de la cohésion sociale
	Augmentation de la sécurité routière pour les usagers faibles de la route
	Augmentation de l'attractivité du village et de la commune
	Augmentation de la perméabilité à l'eau
	Augmentation de la biodiversité

<sup>5</sup> En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

<sup>6</sup> A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

#### ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR <sup>7</sup>	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur <sup>8</sup>
2002	2002	28.03.2024	
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée <sup>9</sup>	20.06.2024	Nombre de présents	8 participants (sur 20)
<b>Réflexion sur l'opération de développement rural</b>			
	<p>La CLDR s'est réunie une fois durant l'année 2024. Les membres ont échangé sur les états d'avancement du projet n° 3.1.1. « Réaménagement et amélioration de la sécurité routière entre Schirm et Espeler – Phase 1 : Réaménagement du carrefour du cimetière de Thommen et de la rue attenante en direction de Grüfflingen » (dernière convention du PCDR 2004-2014). Conjointement, les membres ont fait le point sur les projets réalisés hors convention, c'est-à-dire la création d'une maison de village adaptée aux seniors à Grüfflingen, l'aménagement d'un tiers-lieu rural à l'ancien presbytère d'Aldringen et la création d'un parking d'éco-voiturage à Grüfflingen.</p> <p>Dans le contexte des prochaines élections communales et de la nécessité qui en résulte de devoir renouveler toutes les commissions, la CLDR a par ailleurs mené une réflexion sur la poursuite du développement rural dans la commune et sur la forme qu'il pourrait prendre.</p>		
<b>Propositions de projets à entreprendre</b>			
Numéro fiche-projet	Nouvelle initiative		
Intitulé du projet	Création d'un parking d'écovoiturage au centre de Grüfflingen		
<b>Calendrier d'exécution</b>	<b>2025-2026</b>		

<sup>7</sup> Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

<sup>8</sup> Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

<sup>9</sup> Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Ref_DR	Numéro Fiche-Projet	Intitulé	Adresse du projet				Montant du projet à 100% TVAC + Honoraires	DR	Subsides DR	Autre pouvoir subsidiant 1	Subside recu (1)
			Rue	N°	Code postal	Localité					
63087-3-02	4.5.3. + 6.2.2.	Aménagement de l'ancienne école de Thommen en maison de village et logements t	Remaklusstrasse	21	4790	Thommen	€ 537.682,77	1	€ 301.000,00		€ -
63087-3-04	3.1.1.	Réaménagement et amélioration de la sécurité routière entre Schirm et Espeler – Ph	Kreuzberg		4790	Thommen, Gr	€ 1.154.630,40	1	€ 627.315,20		€ -
63087-3-05	7.2.3.	Réaménagement du centre du village d'Oudler	Luxemburger Strasse,		4790	Oudler	€ 599.903,11	1	€ 445.000,00		€ -

Autre pouvoir subsidiant 2	Subside recu (2)	Autre pouvoir subsidiant 3	Subside recu (3)	Autre partenaire	Stade d'avancement du projet	Date de la réunion de coordination	Date de la désignation de l'auteur de projet	Date de l'approbation de l'avant-projet par la Commune	Date de l'approbation de l'avant-projet par la RW	Date de l'approbation du projet définitif par la Commune	Date de l'approbation du projet définitif par la RW	Date publication avis de marché
	€ -		€ -		Réalisé		30.05.2008	29.09.2011	13.07.2011	29.05.2012	31.01.2013	25.02.2014
	€ -		€ -		Travaux en cours	7.10.2014	31.03.2015	28.11.2019	15.04.2020	27.08.2020	26.01.2022	20.05.2022
	€ -		€ -		Réalisé		29.07.2005	29.11.2005	16.01.2006	24.11.2006	2.04.2007	14.11.2008

Date de la décision d'attribution de marché	Date approbation attribution du marché par la RW	Date ordre de commencer les travaux	Date de la réception provisoire	Date de l'approbation du DF par la RW	Date de la réception définitive	Si projet abandonné, décrire la raison de l'abandon	Programmation dans les 3 ans	Commentaires
27.05.2014	5.02.2015	27.03.2015	20.12.2016	29.05.2019	18.04.2019			
17.11.2022	24.04.2023	31.05.2024						2024 : travaux terminés en fin 2024 - réception provisoire et DF prévus pour 2025
5.12.2008	8.07.2009	4.08.2009	19.11.2010	4.10.2016				2023 : Réception provisoire pour la partie chemin communal 'Auf der Ley' réalisé avec le solde de la subvention: 19/09/14 ; 2024 : plus de nouvel état d'avancement (projet terminé)